

17ème législature

Question N° : 1830	De M. Philippe Latombe (Les Démocrates - Vendée)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >audiovisuel et communication	Tête d'analyse >Soutien financier octroyé aux radios locales privées	Analyse > Soutien financier octroyé aux radios locales privées.
Question publiée au JO le : 12/11/2024		

Texte de la question

M. Philippe Latombe attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la question du soutien financier octroyé aux radios locales privées, en particulier dans le cadre du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Actuellement, les radios privées ne peuvent percevoir cette aide financière que si leurs recettes commerciales représentent moins de 20 % de leur chiffre d'affaires global. Ce seuil de 20 % suscite des contraintes, exprimées par les radios associatives. Il peut les conduire à refuser des contrats publicitaires supplémentaires, ce qui restreint leur potentiel de financement et les fragilise, en particulier dans un contexte de diminution des subventions publiques. Il lui demande donc si le Gouvernement envisage d'assouplir ce seuil, éventuellement de l'augmenter à hauteur de 25 %, afin de permettre aux radios locales de pouvoir bénéficier de sources de financement additionnelles tout en maintenant leur rôle de proximité et sans déstabiliser l'équilibre concurrentiel avec les grandes stations nationales.